

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD



MAIRIE DE CONNAUX

### **Compte-rendu du conseil municipal du lundi 7 mars 2022 à 19 heures**

L'an deux mille vingt-deux, et le sept mars à 19 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur MAURIN Stéphane, Maire.

**Date de la convocation :** 28 février 2022

**Présents** : M. CHEVALIER Gérard, Mme VUIGNIER Alexandra, M. LOYE Rémy, Mme LAURENT Amélie, M. BURILLO Mathieu, M. BOUCAULT Michel-Éric, Mme BURILLO Florence, Mme BERTINEAU Christiane, Mme DUMAS Michelle, M. FERILO Flavien, M. NUSSBAUM Frédéric, Mme POLITO Chloé, M. SMITH Thierry.

**Secrétaire de séance** : M. BOUCAULT Michel-Éric.

**Absente représentée** : Mme HUSSON Audrey (procuration à Mme BURILLO Florence).

**Absents excusés** : Mme BOUSQUET Béatrice, M. DIEUDONNE Michel.

**Absents** : M. BERNARD William, M. PHILIP Alexandre.

#### **1/Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022**

Le compte-rendu a été adressé aux conseillers municipaux par mail le 3 février 2022, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Pour mémoire les points à l'ordre du jour de conseil étaient :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 décembre 2021
2. Actualisation des charges transférées pour les Eaux Pluviales Urbaines (EPU)
3. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
4. Autorisation donnée à l'exécutif d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
5. DETR 2022 Groupe scolaire : rénovation bioclimatique, nouveau réfectoire en paille et terre
6. Servitude de jouissance non exclusive parcelle AK 189
7. Questions diverses

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### **2/ Restes à réaliser 2021**

Monsieur le Maire rappelle que les restes à réaliser sont une exception au principe d'annualité. Ils permettent de reporter des crédits d'un budget sur le budget suivant. Les restes à réaliser correspondent aux dépenses et recettes engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.

La clôture du budget communal d'investissement 2021, intervenant le 31 décembre, il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et encaisser des recettes non titrées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, à reporter sur l'exercice 2022, lors du vote du budget.

Madame Vuignier présente le tableau récapitulatif projeté, qui a été étudié en commission finances le 5 février 2022.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver l'état des restes à réaliser suivant et indique que ces écritures seront reprises dans le budget primitif de la commune, exercice 2022.

Article	Opération	Libellé Opération	Dépenses	Recettes
2135	011	Mairie	3 933,60 €	
2135	012	Groupe scolaire	4 474,80 €	
2031	013	Cantine municipale	3 660,60 €	
2184	014	Bibliothèque	1 509,02 €	
1321	011	Mairie		190,00 €
1323	014	Bibliothèque		1 760,00 €
1323	016	Bâtiments divers		5 000,00 €
13251	020	Terrains divers		5 173,00 €
1341	016	Bâtiments divers		4 170,00 €
1341	103	Voirie installations techniques		20 588,00 €
<b>Totaux :</b>			<b>13 578,02 €</b>	<b>36 881,00 €</b>
			<b>Solde R à R</b>	<b>23 302,98 €</b>

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

*Délibération n°2022-006*

### **3/ Aménagement du terrain et forage pour les jardins partagés en création – actualisation du plan de financement**

Le cabinet AICO (Aide et conseil aux collectivités) a été sollicité pour venir en aide à la commune, afin de reprendre tous les dossiers de subventions gérés auparavant par l'agent qui a quitté le service administratif en septembre. Ce cabinet effectue actuellement une expertise des dossiers. En effet, il a été nécessaire que ce cabinet travaille pour notre commune afin de corriger les erreurs et repartir sur de bonnes bases et ne pas perdre les aides précieuses de l'Etat, du département ou tout organisme à même de concourir à la réalisation des projets municipaux. Ainsi pour l'aménagement des terrains et la réalisation d'un forage pour la création de jardins partagés une actualisation, par voie de délibération, était nécessaire, notamment pour le plan de financement.

Le plan de financement est présenté aux conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose :

- **d'approuver** le projet d'aménagement des terrains et de réalisation d'un forage pour la création de jardins partagés, tel qu'il a été présenté,
- **d'approuver** le plan de financement actualisé tel qu'inscrit dans la présente délibération,
- **de solliciter** l'aide financière de l'Etat, du Département et de tout autre organisme à même de concourir à la réalisation de ce projet dont le financement sera inscrit au budget 2022,
- **d'engager la commune** à maintenir en bon état d'entretien et de fonctionnement les travaux subventionnés,
- **de l'autoriser à**
  - formuler les demandes de subvention,
  - effectuer les démarches afférentes à la réalisation d'un forage (études et demandes de subventions) ou de tout autre ouvrage permettant la bonne exécution de ce projet.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

*Délibération n°2022-007*

### **4/ Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif**

Pour faire suite au départ d'un agent pour mutation, il a été nécessaire de procéder à une vacance d'emploi sur le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. Cette déclaration a été effectuée le 18 août 2021.

Au regard des candidatures reçues, il apparaît difficile de recruter un agent sur un grade similaire.

Afin de faciliter ce recrutement, un poste d'adjoint administratif doit donc être créé.

Monsieur le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet à compter du 15 avril 2022 et de l'autoriser à procéder à la déclaration de vacance de poste et à prendre les dispositions relatives à la nomination. Monsieur le Maire précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de la commune.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

*Délibération n°2022-008*

### **5/ Tableau des effectifs**

Le tableau des emplois de la collectivité est régulièrement mis à jour, pour refléter de façon sincère, les emplois de la collectivité effectivement pourvus ou représentant des besoins identifiés.

Pour faire suite à la création de poste pour laquelle le conseil municipal vient de délibérer, Monsieur le Maire propose d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs des services municipaux tel qu'il est présenté et annexé.

**Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.**

*Délibération n°2022-009*

## **6/Questions diverses**

Madame LAURENT fait part à l'assemblée de l'acquisition de 12 capteurs CO2 pour les 9 classes du groupe scolaire Robert Terral, la cantine, la garderie et la salle informatique. Cette demande d'acquisition avait été faite de façon très appuyée par les enseignants et la commune avait tenu à y répondre favorablement en raison du contexte sanitaire. Madame LAURENT indique que le coût s'est élevé à environ 900 € TTC.

Madame LAURENT déplore qu'à ce jour certains enseignants laissent ces capteurs sur le bord de la fenêtre à l'extérieur car ils n'ont plus d'utilité. Il semblerait que les bips émis par ces appareils soient dérangeants, mais la commune n'a pas été informée de ces désagréments par les enseignants. Madame LAURENT indique qu'elle en fera part au prochain conseil d'école car cet achat a été coûteux et devient inutile de part de sa mauvaise utilisation.

Elle informe l'assemblée que les services périscolaires sont ouverts à tous les enfants, sans condition, depuis la rentrée scolaire en raison de l'allègement du protocole sanitaire dans les écoles.

Monsieur le Maire présente les photos de l'élargissement de 2m67 de la rue des Aires.

Monsieur LOYE présente les photos des radars pédagogiques par alimentation solaire qui viennent d'être installés sur la RD 145 et route de Tresques. Monsieur LOYE explique que ces radars enregistrent des données, telles que la vitesse pratiquée, et le débit de circulation. Il les présente aux élus sur le diaporama diffusé. Ces données sont très précises et pourraient aider à renforcer la sécurité avec l'appui des forces de l'ordre en cas d'abus avéré.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'apprenti a démarré son contrat le 1<sup>er</sup> mars au service technique.

Monsieur CHEVALIER explique aux élus que la commune a reçu récemment plusieurs personnes originaires d'Ukraine qui vivent sur le secteur. S'en est suivi un appel pour collecter du savon, des lingettes, des compresses, des pansements, du désinfectant, du sérum physiologique, et du lait pour enfants.

Deux permanences sont organisées pour récolter les dons en **solidarité aux Ukrainiens, mercredi 9 mars de 16h à 18h et les samedi 12 mars de 10h à 12 h** au local du comité des fêtes Place Chiny. Il est proposé de mettre un drapeau de l'Ukraine en mairie, en témoignage du soutien communal.

Monsieur BURILLO fait un point sur le **repas offert aux aînés**. 288 repas ont été réservés à ce jour. Un rendez-vous est donné aux élus à 9h30 au Centre Lucien Laville. La distribution débutera à 10 h et s'achèvera à 12 h.

Madame DUMAS donne lecture à l'assemblée du courrier qu'elle a déposé sur le bureau du Maire le 11 février dernier, ayant pour objet le retrait de ses fonctions de vice-présidente. Elle souhaiterait que Monsieur le Maire déclenche rapidement une réunion pour nommer un nouveau **vice-président du CCAS** (ou une nouvelle vice-présidente).

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu Madame DUMAS suite à la lecture de son courrier, n'en comprenant pas les raisons et regrettant ce choix, car elle est très investie. Il indique que l'organisation globale de l'administration communale fait l'objet d'une restructuration interne, avec l'aide du cabinet AICO, y compris le CCAS. Il s'agit d'une remise à plat générale et en aucun cas Madame DUMAS n'est responsable des mauvais fonctionnements. Il prend également note que Madame DUMAS restera membre du CCAS. Monsieur le Maire rappelle que le vice-président a pour mission essentielle de suppléer le maire, président, en cas d'absence. Une nouvelle organisation sera présentée prochainement à tous les membres du CCAS (nouvelle secrétaire en charge du Centre Communal, téléphone portable attribué au service administratif et non à l' élu, nouveaux projets, etc...). Monsieur CHEVALIER en sa qualité de membre du CCAS fait part de son incompréhension et de son désaccord. Madame DUMAS rétorque qu'il s'agit d'un ressenti. Madame LAURENT intervient pour indiquer qu'il serait nécessaire d'en discuter, ne comprenant pas, elle non plus. Monsieur le Maire propose à Madame DUMAS d'organiser une réunion avec les personnes concernées pour en parler. Madame DUMAS donne son accord, cette réunion aura donc lieu au plus tôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h57.

Le Maire,  
Stéphane MAURIN



